

Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing

Rapport annuel de gestion 2024

Pfäffikon, en juin 2025

Contenu

3

Éditorial

4

Présentation
de la Fondation

5

Évolution
des effectifs

8

Évolution
de la fortune

10

Situation
financière

12

Principales
activités et
actualités

13

Organisation
de la Fondation

Avant-propos

Chère Lectrice, cher Lecteur

Le présent rapport annuel reprend les informations les plus importantes concernant l'exercice 2024. Élément-clé de notre communication, ce document est destiné à être mis à disposition des assurés par l'intermédiaire de leur employeur. Nous attachons une très grande importance au respect de la gouvernance et à la transparence. C'est pourquoi nous souhaitons que ce rapport atteigne tous les destinataires.

Nous vous remercions par avance pour la diffusion du rapport auprès des représentants des entreprises affiliées. Le rapport annuel sera publié sur les sites Internet de notre association fondatrice swissstaffing et de la Fondation et sera disponible en français, allemand, anglais ainsi qu'en italien.

En 2024, les marchés financiers se sont extraordinairement bien comportés. Toutes les classes d'actifs ont contribué de manière positive à la performance du portefeuille. La baisse des taux d'intérêts ainsi que le recul de l'inflation ont dynamisé les marchés des actions et également entraîné une hausse des cours des obligations et de l'immobilier. L'intelligence artificielle, de nouvelles technologies et une économie florissante aux États-Unis ont en plus soutenu les cours des actions. La Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing a profité de ces évolutions.

En 2024, elle a réalisé une performance de 11,48 %. À titre de comparaison: selon le rapport sur la situation financière des institutions de prévoyance de la CHS PP, le rendement moyen des caisses de pensions suisses s'élevait à 7,4 % en 2024. Le degré de couverture au 31.12.2024 a atteint 136,1 %, contre 125,8 % en 2023.

Pour la dixième fois consécutive (!), le Conseil de fondation a octroyé un taux de rémunération de 3 % ou plus sur les avoirs de vieillesse des assurés, soit un taux significativement plus élevé que le taux minimal selon la LPP de 1,25 %. De surcroît, tous les bénéficiaires de rentes de vieillesse, de survivants, d'invalidité et d'enfants ont bénéficié d'une 13^e rente en 2024.

Perspectives d'avenir

Le début de l'année 2025 nous a enseigné à quel point les bourses pouvaient être volatiles. Après une année de placement sensationnelle, la politique commerciale erratique du Président des États-Unis Donald Trump a déstabilisé les marchés et a eu pour conséquence de fortes chutes de cours. Dans de telles périodes, tous les assurés peuvent s'estimer heureux d'être assurés dans une caisse de pensions solide telle que la Fondation 2^{ème} pilier de swissstaffing. Le degré de couverture élevé de notre Fondation protège les droits des assurés, permet la poursuite de la stratégie de placement orientée vers des opportunités et offre les fondements pour des prestations supérieures à la moyenne à court, moyen et long terme. En tant que Fondation, nous en sommes fiers. Vous les assurés ou entreprises affiliées peuvent également l'être.

Meilleures salutations,



Marius Osterfeld
Président



Benjamin Stirnimann
Secrétaire

Présentation de la Fondation

La Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing a été créée le 1^{er} janvier 1985 pour satisfaire aux exigences de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Conçue au départ expressément pour combler les besoins spécifiques des entreprises de travail temporaire et de leurs collaborateurs, elle garantit toutes les prestations obligatoires prévues par la LPP.

Depuis le milieu de l'année 2017, la Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance de Suisse centrale (ZBSA) au sens de l'art. 48 LPP, participant ainsi à l'application de la prévoyance professionnelle obligatoire.

Toutes les entreprises membres de l'association swissstaffing peuvent ainsi répondre à l'obligation légale en s'affiliant à notre Fondation. Dans le même temps, la Fondation garantit le respect des conditions-cadres fixées par la CCT Location de services (convention collective de travail de la branche du travail temporaire) dans le domaine de prévoyance professionnelle.

Le personnel interne des entreprises de placement peut également être assuré auprès de la Fondation, pour autant que le personnel temporaire y soit également assuré. Par ailleurs, la Fondation offre des possibilités supplémentaires dans le domaine de la prévoyance extra-obligatoire aux entreprises qui le souhaitent.

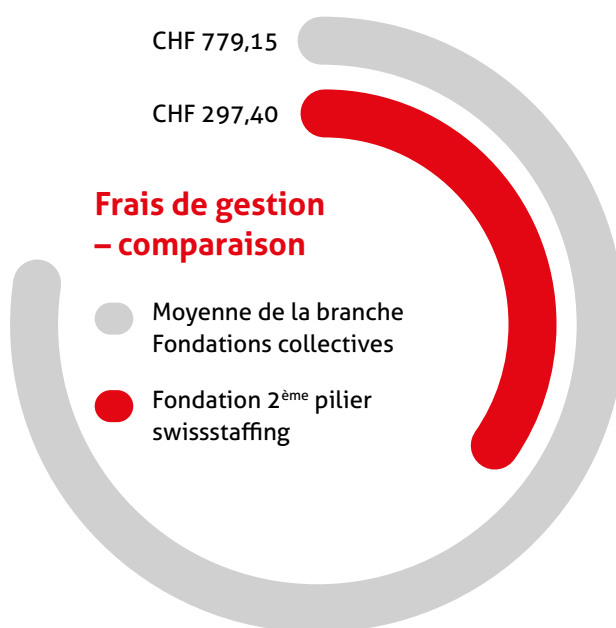
La Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing est une institution de prévoyance soucieuse d'une gestion efficace des risques et des coûts.

Elle pratique une politique transparente en matière de coûts de fonctionnement et présente l'avantage de pouvoir maintenir ces derniers à un niveau très bas en comparaison avec les autres institutions de prévoyance de la branche:

- frais de gestion de la fortune : 147,20 francs par an et par destinataire ou 0,529 % de la fortune sous gestion
- frais d'administration générale (y compris organe de révision, expert en prévoyance professionnelle et autorités de surveillance) : 150,20 francs par an et par destinataire
- coût de fonctionnement total : 297,40 francs par an et par destinataire

La Fondation est gérée de longue date par Aon Suisse SA à Neuchâtel et à Zurich. L'effectif assuré auprès de notre Fondation compte actuellement plus de 410 conventions d'adhésion comprenant 31'609 assurés actifs et 1'190 bénéficiaires de rentes.

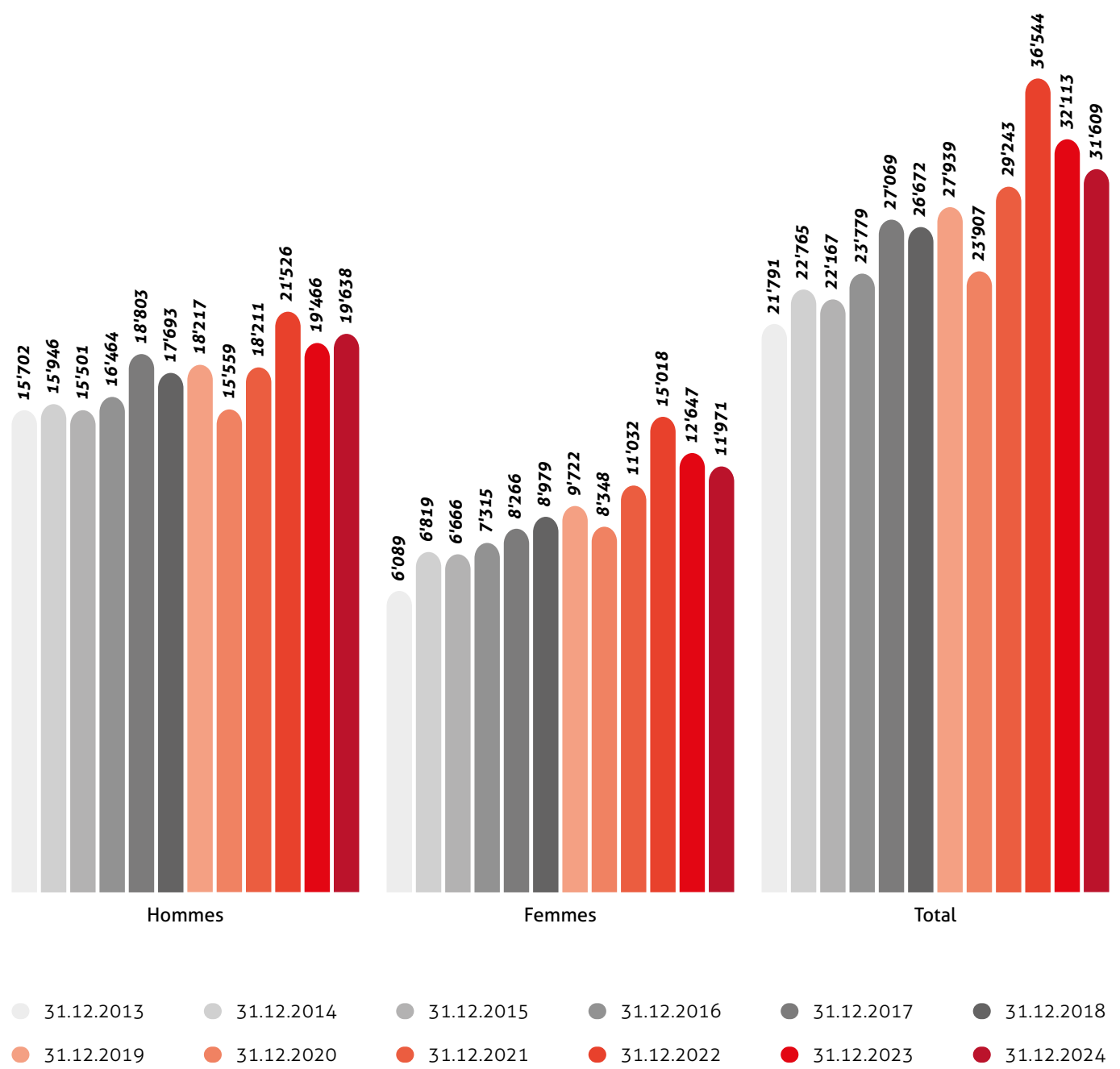
L'organe dirigeant de la Fondation, le Conseil de fondation, est composé de 6 membres, tous actifs dans la branche ou ayant des connaissances approfondies du domaine.



Évolution des effectifs

Assurés actifs

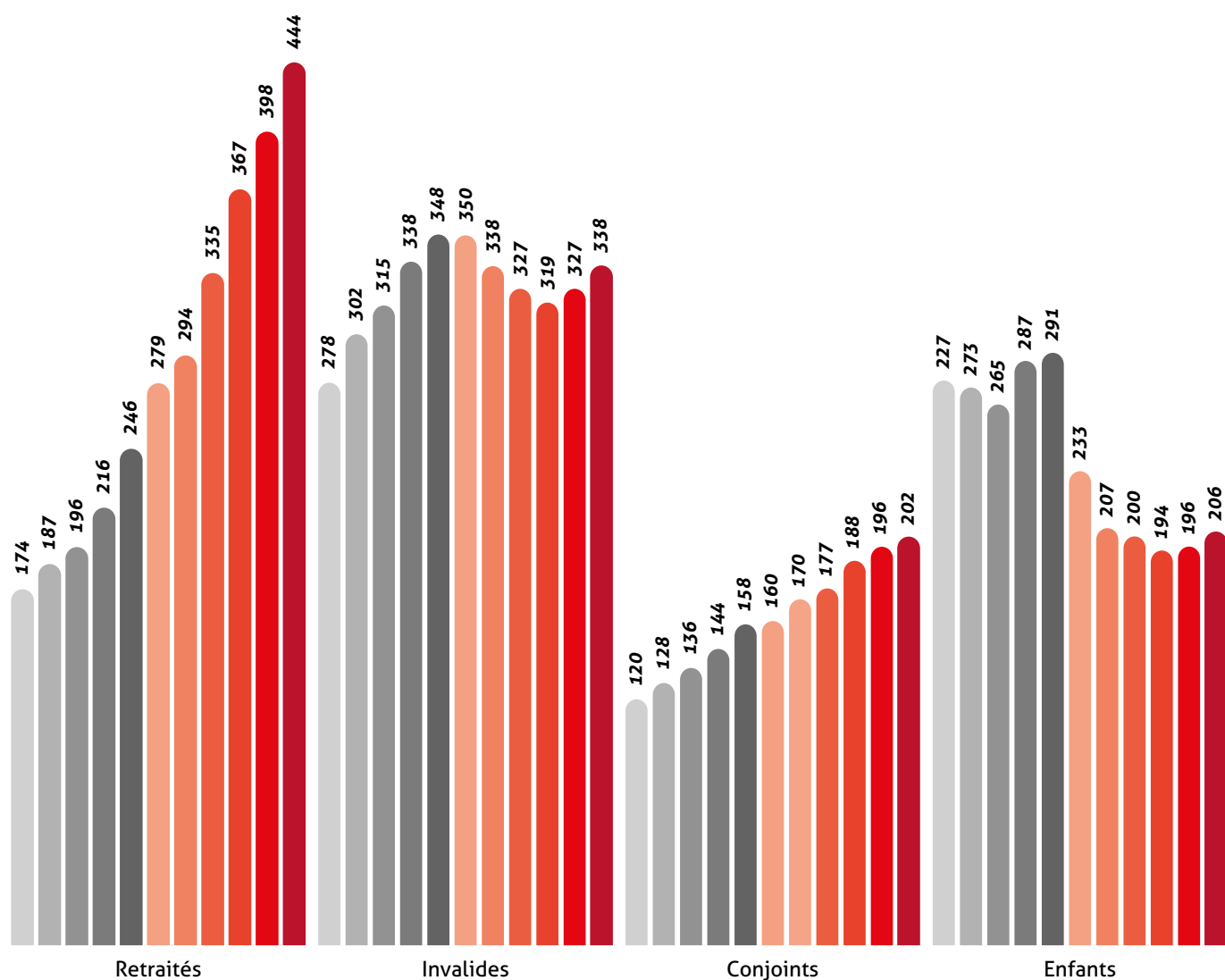
Au 31 décembre 2024, la Fondation gère la prévoyance professionnelle de collaborateurs temporaires dans le cadre de 228 conventions d'adhésion, contre 207 au 31 décembre 2023. Dans ce domaine aussi, notre Fondation a connu une croissance. En outre, 189 employeurs (année précédente : 173) assuraient leur personnel fixe auprès de la Fondation par le biais d'une convention d'adhésion. *L'évolution depuis l'année 2013 des assurés actifs (hommes, femmes, total) est représentée dans le graphique ci-dessous.*



Évolution des effectifs

Bénéficiaires de rentes

L'effectif total des bénéficiaires de rentes a légèrement augmenté (1'190 rentes versées au 31 décembre 2024, contre 1'117 au 31 décembre 2023).

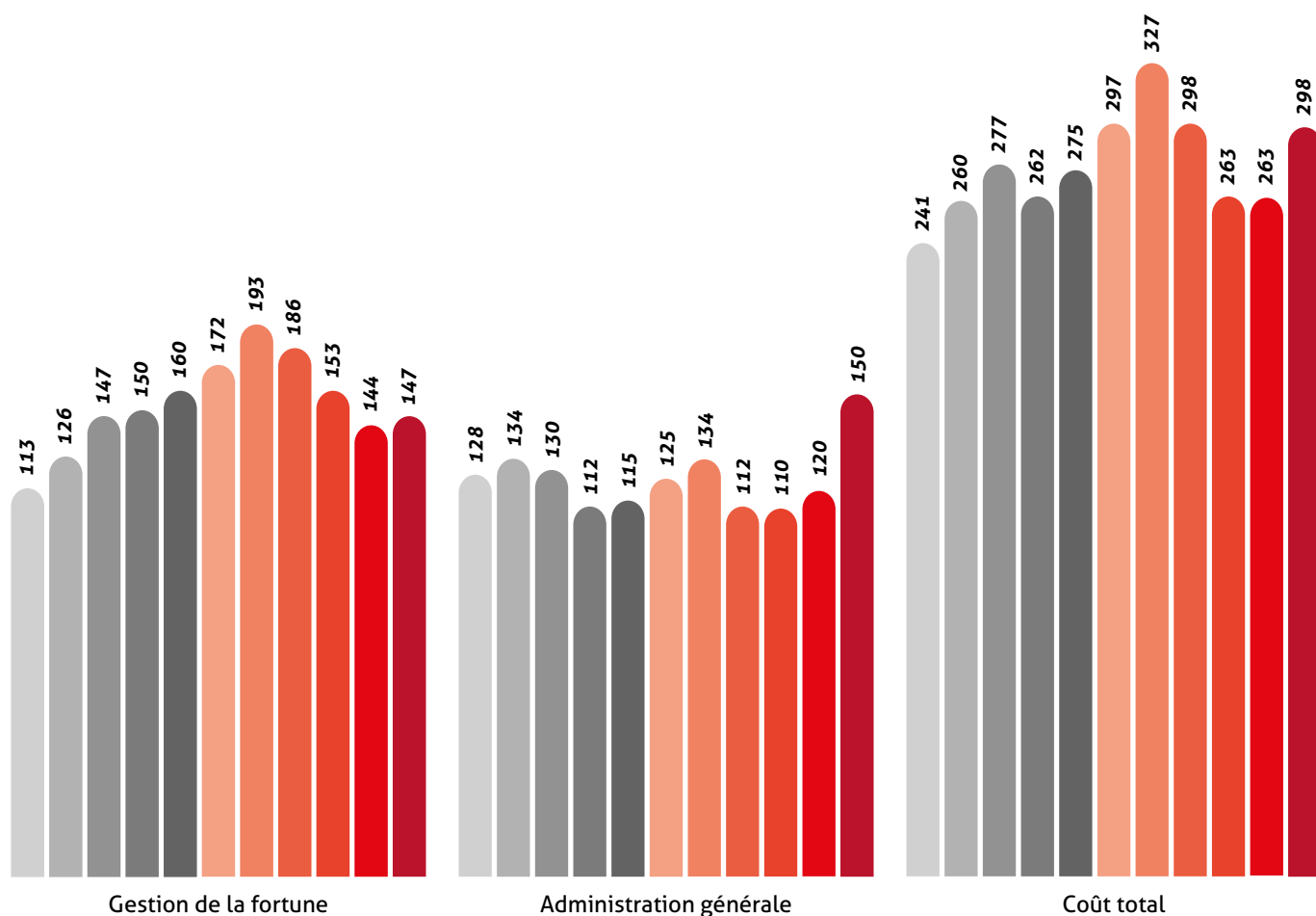


31.12.2014 31.12.2015 31.12.2016 31.12.2017 31.12.2018
 31.12.2019 31.12.2020 31.12.2021 31.12.2022 31.12.2023 31.12.2024

Évolution des effectifs

Frais de gestion

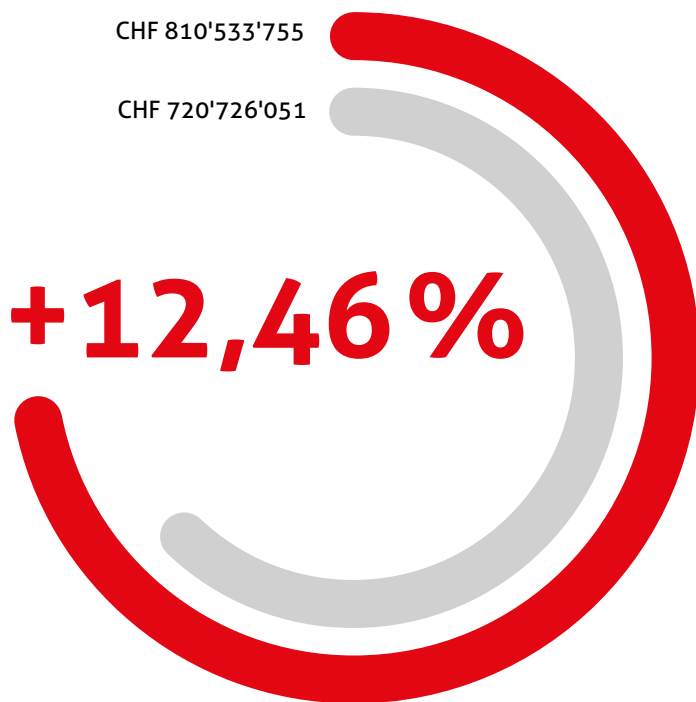
L'évolution des frais de gestion par destinataire de la Fondation au cours des dernières années est représentée dans le graphique ci-dessous. Les frais d'administration et les frais de gestion de fortune par assuré ont légèrement augmenté. Ceci s'explique notamment par une légère diminution du nombre d'assurés. Certains postes de coûts étant fixes, ces derniers se répartissent sur un nombre d'assurés moins élevé, se traduisant par une augmentation arithmétique des coûts par personne.



31.12.2014 31.12.2015 31.12.2016 31.12.2017 31.12.2018
 31.12.2019 31.12.2020 31.12.2021 31.12.2022 31.12.2023 31.12.2024

Évolution de la fortune

2024
2023



Fortune

La fortune de prévoyance à disposition de la Fondation pour couvrir ses engagements de prévoyance comprend les actifs figurant au bilan à la valeur du marché, diminués des dettes à court terme, y compris le compte de régularisation passif, la réserve de cotisations d'employeur et les éventuelles provisions non techniques. **Elle s'élevait à CHF 810'533'755 au 31 décembre 2024 (contre CHF 720'726'051 au 31 décembre 2023). Ceci correspond à une croissance de 12,46%.**

Une année de placement très bonne, mais déséquilibrée

L'année 2024 a été une année de placement très positive pour les caisses de pensions suisses. L'indice boursier mondial a progressé de manière significative. Avec une hausse des cours de 30 % (en CHF), tant l'or que le marché américain US des actions ont affiché une belle progression, tandis que les obligations ont enregistré une performance à un chiffre. La différence de performance est particulièrement nette entre les actions américaines US et les actions suisses. Après un deuxième semestre médiocre, les actions suisses ont clôturé l'année avec une performance d'environ 6,2%. Selon l'indice UBS des caisses de pensions, la performance enregistrée par les caisses de pensions en Suisse s'élève à 7,62%.

Le degré de couverture s'est apprécié de 125,8 % à 136,1 %.



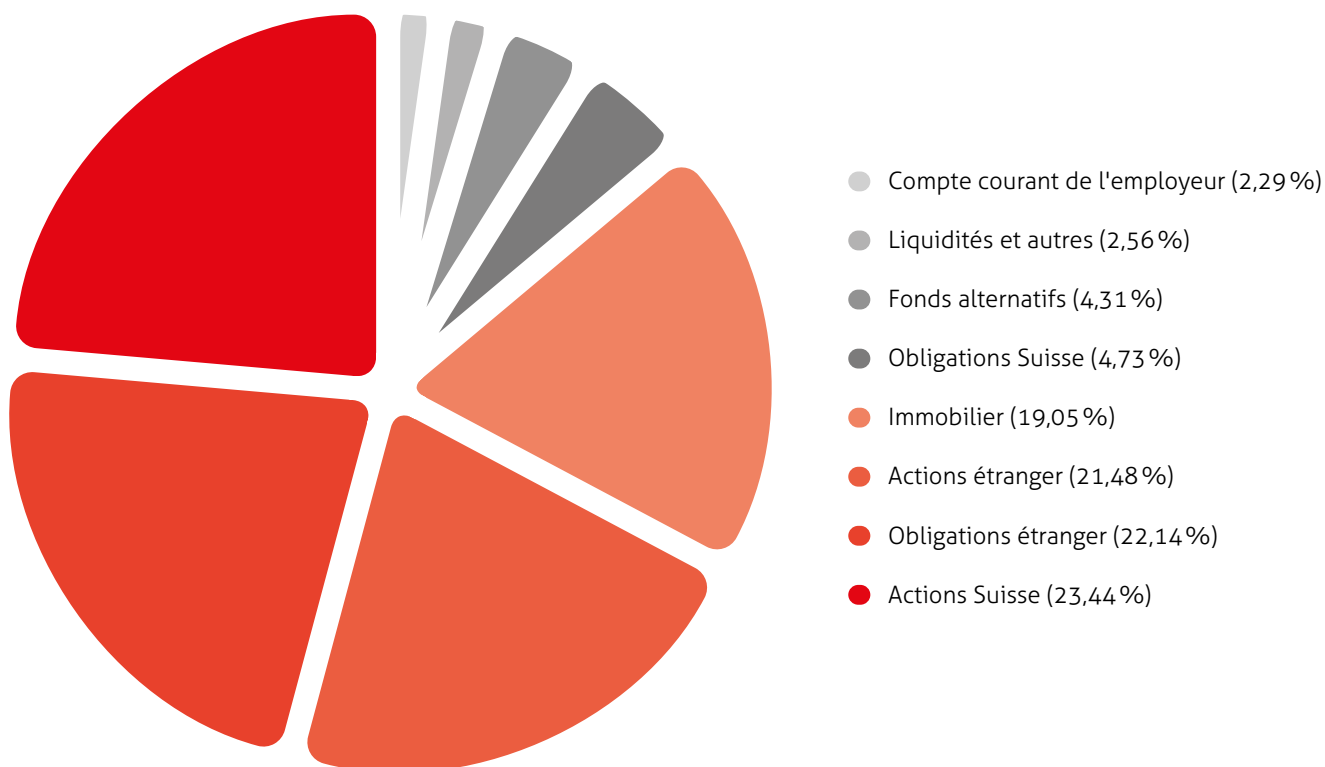
Évolution de la fortune

Réserve de fluctuation de valeurs

Cette réserve, constituée pour compenser les fluctuations des marchés financiers, a atteint environ 93 % de sa valeur cible au 31 décembre 2024. Celle-ci correspond à 39 % de la somme des engagements de prévoyance et des provisions techniques de la Fondation. **La réserve de fluctuation de valeurs n'est ainsi pas encore entièrement constituée, mais se situe à un niveau solide.**

Structure de la fortune sous gestion

Le graphique montre la composition des placements. Avec une quote-part de 44,92 %, les actions suisses et étrangères, les obligations (26,87 %) et l'immobilier (19,05 %) représentent les catégories de placements principales.



Situation financière

Bilan

Le bilan permet de vérifier si la fortune de prévoyance disponible de la Fondation couvre ses engagements. Dans le tableau ci-dessous, nous comparons la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2023 avec celle au 31 décembre 2024. Les capitaux de prévoyance étant actuellement calculés selon les bases techniques LPP 2020 tables de génération au taux technique de 2%.

Situation financière	au 31.12.2024	au 31.12.2023
Total de l'actif	913'804'910.00	825'177'168.00
Dettes	– 101'049'405.00	– 102'233'792.00
Compte de régularisation passif	– 1'683'285.00	– 1'468'628.00
Réserve de cotisations d'employeur	– 538'465.00	– 748'698.00
Fortune disponible	810'533'755.00	677'775'740.89
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		
Capitaux de prévoyance assurés actifs	347'024'313.00	342'582'012.00
Capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	172'344'980.00	156'605'456.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	274'071.00	354'117.00
Provisions techniques	75'987'000.00	73'227'000.00
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques	595'630'364.00	572'768'585.00
Réserve de fluctuation de valeurs	214'902'391.00	147'956'465.00
Capitaux de la Fondation	1'000.00	1'000.00
Degré de couverture selon OPP 2	136,1 %	125,8 %

Degré de couverture selon OPP 2

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 correspond au rapport entre la fortune de prévoyance disponible et les engagements de prévoyance où:

- la fortune de prévoyance disponible correspond au total des postes de l'actif du bilan diminués des dettes à court terme, y compris le compte de régularisation passif, de la réserve de cotisations d'employeur et des éventuelles provisions non techniques; et
- les engagements sont composés des capitaux de prévoyance de tous les assurés, des passifs provenant de contrats d'assurance et des provisions techniques.

Au 31 décembre 2024, le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'élevait à 136,1% contre 125,8% au 31 décembre 2023.

Au 31.12.2024, la réserve de fluctuation de valeurs n'était pas entièrement constituée et la Fondation ne disposait pas de fonds libres au 31.12.2024. Avec un degré de couverture de 136,1%, la situation financière de la Fondation peut être qualifiée de très bonne, malgré une réserve de fluctuation de valeurs pas entièrement constituée.

La situation financière solide est soutenue par une structure des âges extrêmement favorable. Le rapport entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes s'élève en effet à 26:1. Selon le rapport annuel CHS PP, dans la moyenne nationale de l'ensemble des institutions de prévoyance en Suisse, ce rapport se situe seulement à 4:1. Cet atout démographique forme une base solide pour une stabilité financière à long terme de la Fondation.

Situation financière

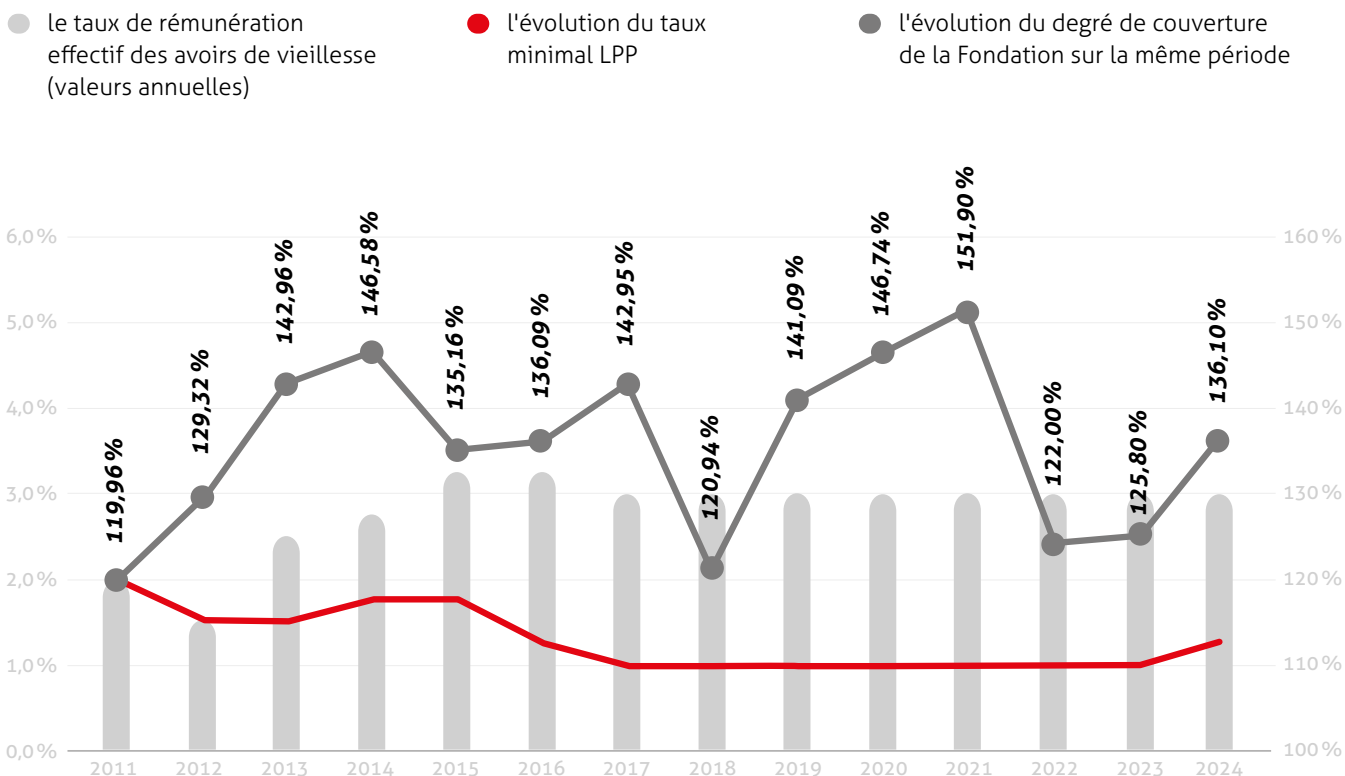
Évolution de la situation financière et structurelle de la Fondation

En 2024, les marchés financiers ont connu une évolution exceptionnellement favorable. Toutes les classes d'actifs ont contribué de manière positive à la performance du portefeuille. En 2024, la Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing a réalisé une performance de 11,48%. Le degré de couverture au 31.12.2024 a atteint 136,1%, contre 125,8% en 2023. Outre la capacité de risque financière, il convient de surveiller la capacité de risque structurelle. Le rapport de 26:1 entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes est un ratio excellent que peu d'institutions de prévoyance atteignent. **Conclusion: les fondements de la Fondation sont solides tant du point de vue financier que structurel.**

Évolution du taux de rémunération des avoirs de vieillesse

En 2024, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés au taux d'intérêt de 3,0%, soit 2,0% de plus que le taux minimal LPP fixé par le Conseil fédéral. Le Conseil de fondation a constitué des provisions pour 2024 dans le but de pouvoir continuer à rémunérer les capitaux de prévoyance des assurés avec un intérêt supérieur à la moyenne et à verser une rente supplémentaire aux bénéficiaires de rentes.

Le graphique ci-dessous présente:



Principales activités et actualités

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil de fondation a pris et mis en œuvre plusieurs décisions. Les points les plus importants sont résumés ci-dessous:

1

Augmentation du taux de rémunération des avoirs de vieillesse

Depuis l'année 2015, l'avoir de vieillesse de chaque assuré est rémunéré au minimum au taux de 3,0 %. En 2024, l'avoir de vieillesse a de nouveau été rémunéré au taux de 3,0%, tandis que le taux d'intérêt minimal LPP s'élève à 1,25 %.

2

Versement d'une 13^e rente

Comme c'est le cas chaque année depuis 2016, une 13^e rente a été versée à tous les bénéficiaires de rentes à la fin de l'année 2024.

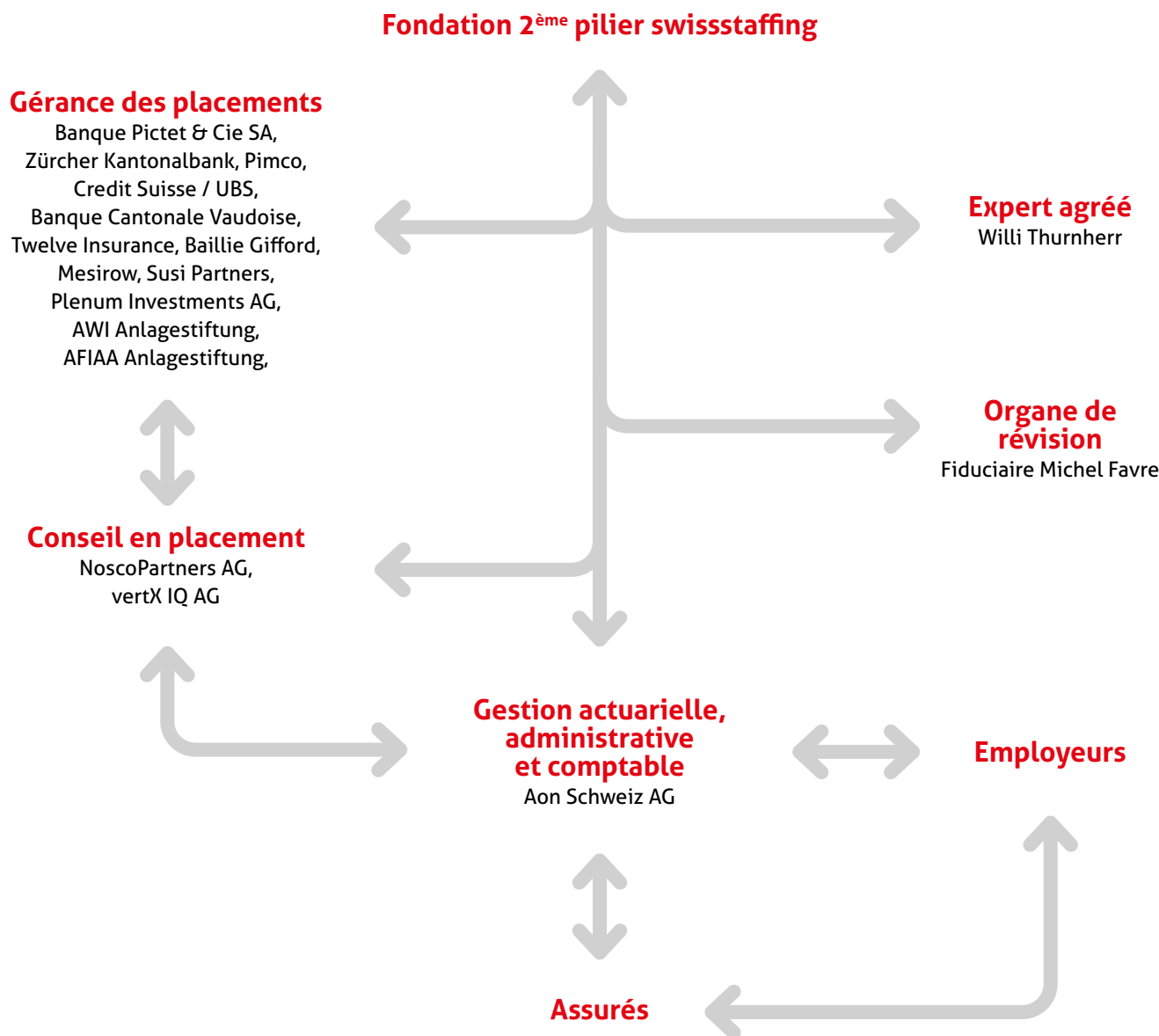
3

Stratégie de placement (étude ALM)

La stratégie de placement a été revue en 2024 au moyen d'une étude ALM (Asset-Liability Management Study). Il s'agit d'une analyse approfondie, dont le principal but est de définir une stratégie de placement adaptée aux objectifs de la Fondation (cotisations/prestations), à sa capacité de risque et à sa propension au risque. L'étude montre également les opportunités et les risques associés au choix d'une stratégie de placement particulière. En 2025, le Conseil de fondation décidera d'une éventuelle adaptation de la stratégie de placement.

Organisation de la Caisse de pensions

Les principaux intervenants dans l'organisation de la Fondation sont les suivants:



Conseil de fondation

Le Conseil de Fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il administre cette dernière et la représente vis-à-vis des tiers. Le mandat en cours a débuté en 2024 et portera jusqu'en 2029. Le Conseil de Fondation est actuellement composé comme suit.

Représentant de l'employeur

- Marius Osterfeld, Président
- Myra Fischer-Rosinger, Membre
- Roger Guthauser, Membre

Représentants des salariés

- Aldo Ferrari, Membre
- Andrea Keller-Notter, Membre
- Irène Righetti, Membre

Distribution

- Employeurs affiliés
- Association swissstaffing
- Secrétariat / Coordinatrice
- Autorité de surveillance
- Organe de révision